

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21493**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

MASTER : MASTER Master Information et communication spécialité Documentation numérique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Recteur de l'académie, chancelier des universités, Président de l'université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

325 Documentation, bibliothèque, administration des données

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Exercice de responsabilités et de conseil en termes d'organisation de services documentaires dans les entreprises ou les organisations  
- Conception et mise en œuvre de stratégies et de politiques documentaires (diagnostic, définition d'une stratégie, détermination des moyens, planification stratégique, mise en œuvre, pilotage, évaluation).

#### 1. Connaître le champ professionnel

Acteurs du champ : métiers, organisations professionnelles

Organisation et rattachement de la fonction documentaire (description et analyse)

Relations services intégrés / agences / prestataires

Déontologie et pratiques

#### 2. Intégrer la dimension stratégique de l'information documentaire

Savoir penser les strates communicationnelles et l'articulation politique/stratégique/tactique

Comprendre et analyser la stratégie de l'organisation

Mener un diagnostic organisationnel

Savoir rattacher la stratégie documentaire au pilotage des systèmes d'information

#### 3. Maîtriser les outils théoriques et méthodologiques

Connaissance avancée des outils théoriques pour l'analyse des activités documentaires et de l'évolution des usages

Maîtrise des méthodologies de gestion de projets documentaires

Mise en œuvre des méthodes de conception, d'organisation et d'animation

#### 4. Concevoir des services et produits documentaires

Mener un diagnostic de périmètre adapté

Définir les objectifs de produits et services, constituer une équipe

Stratégie de création et de diffusion des services et produits

#### 5. Développer une évaluation et une expertise

Intégrer l'évaluation dans les pratiques professionnelles

Maîtriser les différentes formes et techniques d'évaluation et d'expertise

Élaborer une configuration évaluative pertinente et être en mesure de la mener

Valoriser les résultats

#### 6. Maîtriser les outils techniques

Bureautique

Publication web

Techniques documentaires

Systèmes intégrés de gestion de bibliothèques et logiciels documentaires, logiciels de veille

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Toute entreprise ou organisations publiques ou parapubliques développant des activités documentaires

Chargés de projets documentaires dans les organisations, de projets en information scientifique et technique (IST), en intelligence économique,

Responsables de service documentaire,

Chargés de veille documentaire.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2107 : Enseignement général du second degré

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

M1806 : Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

60 ECTS par année de formation.

En Master 1, les semestres 7 et 8 sont compensables.

En Master 2, les semestres 9 et 10 sont compensables.

Il n'y a pas de compensation entre le Master 1 et le Master 2.

Les UE acquises sont définitivement capitalisables.

UE 701, 801 et 901 : Recherche - 15 ECTS

UE 702, 802 et 902 : Langue et outils numérique - 12 ECTS

UE 703, 803 : Pratiques professionnelles - 11 ECTS

UE 704 : Approches théoriques de l'information et de la communication - 6 ECTS

UE 705 : Politiques et services documentaires - 5 ECTS

UE 804 : Sciences de l'information 1 - 5 ECTS

UE 805 : Systèmes d'information documentaire - 5 ECTS

Au choix :

UE 806doc1 Productions documentaires - 3 ECTS

UE 807doc1 Éducation à l'information - 2 ECTS

ou

UE 806doc2 Innovation et décision - 5 ECTS

UE 903 : Sciences de l'information 2 - 7 ECTS

UE 904 : Gestion de projets - 6 ECTS

UE 1001 et 1002 : Atelier de projets documentaires - 8 ECTS

UE 1003 : Stage et mémoire - X ECTS

UE 706doc2 Veille et intelligence économique - 5 ECTS

UE 803doc2 Analyse de pratiques professionnelles - 6 ECTS

UE 905doc2 Gestion de l'archivage - 5 ECTS

UE 906doc2 Documentation électronique et patrimoine - 3 ECTS

UE 1003doc2 Stage et mémoire - 22 ECTS

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002, relatif au diplôme national de master

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 2 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

**Autres sources d'information :**

Site de l'Université de Lorraine : [www.univ-lorraine.fr](http://www.univ-lorraine.fr) > Etudier à l'UL> Offre de formation

[Université de Lorraine](#)

**Lieu(x) de certification :**

Université de Lorraine

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Université de Lorraine- UFR Information et communication - Site de Nancy

**Historique de la certification :**